

DÉCISION N° : 2005-MC-3758

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 845014 et 845020

VISA DE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE

(Régime d'examen concerté)

**Countryside Power Income Fund
Countryside Canada Power Inc.**

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus simplifié provisoire du 27 octobre 2005.

L'Autorité des marchés financiers,

Le 27 octobre 2005

Date du visa

(s) Marie-Christine Barrette

Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des
sociétés

/ir